

Lucie. (Judei de Istro libras duas grossi in festo Sanctae Luciae). Mais des réserves sont à faire sur cette charte de 1283 dont aucune trace n'a été retrouvée. Peut-être s'agit-il d'une tradition orale ? mais son apparente précision ne doit pas nous induire en erreur.

Par ailleurs H. Gross (*Gallia Judaica* p. 55) nous dit: Jacob ben Moïse, de Bagnols, écrit à un rabbin d'Istres, "au sujet d'un point de casuistique que ce rabbin lui avait soumise", (*Revue des Études Juives* n° X p. 50). Si la Communauté juive d'Istres avait un rabbin cela laisse supposer qu'elle comptait un certain nombre de Juifs et possédait un lieu de culte.

Quant à la référence à propos de cette lettre, il est avéré que cette mention figure dans un manuscrit unique acquis à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle par le British Museum de Londres et côté DR 2705. L'auteur est resté inconnu, mais par ce manuscrit on apprend que Jacob de Bagnols a écrit à des rabbins de Provence, dont celui d'Istres.

Ceci nous démontre d'emblée qu'après 1306, époque où les Juifs sont exclus du sol français par Philippe le Bel (malgré des autorisations de retour et moyennant de lourdes obligations financières) des Juifs demeurent à Istres. Et pour cause: le Comté indépendant de Provence n'a point calqué sa politique juive sur celle pratiquée par les souverains de France. Les juifs resteront en Provence jusqu'en 1500-1501, le rattachement de la Provence s'étant produit en 1481. Cela n'ira cependant pas sans flambées de violence épisodiques. Madame Danièle Iancu : "Topographie des quartiers juifs en Provence Méridionale " (*Archives Juives* 3, 1971-1972, pp. 23-29 et 37-42). "L'expulsion des Juifs de Provence Méridionale "(Thèse de 3<sup>ème</sup> Cycle, soutenue le 9 Juillet 1976.

Nous avons objecté à cette savante spécialiste de ces questions, que l'enquête de la Reine Jeanne de Naples du 23 Mai 1379 que nous possédons in extenso, et qui est si précieuse pour l'étude de la vie et de la Population d'Istres à cette époque, sous le couvert de préciser les redevances et les droits réciproques, ne fait pas mention, et à aucun moment, de Juifs à Istres, voire même de simples tributs de leur part. Elle nous a répondu qu'il se peut fort bien que l'enquête de Jeanne ait omis de compter les juifs d'Istres. Sans doute n'étaient-ils pas en nombre important. En effet après le fléau noir de 1348 qui a si profondément affecté le judaïsme provençal, dans sa démographie et sa fonction économique, un mouvement migratoire s'est produit, les petites communautés vulnérables s'étiolèrent et allèrent grossir les communautés importantes où la sécurité paraissait plus grande. De la sorte, si la Communauté d'Istres a subsisté, comme en témoigne le document ci-dessus, elle n'était pas assez importante pour être mentionnée. Il ne faut point pour autant déduire à une absence de juifs à Istres. (Lettre de Madame Iancu du 22 Mai 1977). Rien ne subsiste à Istres, même par tradition orale, ni d'un rabbin, ni d'une synagogue, ni d'un ghetto, ni d'un cimetière, hormis le

nom - très ancien - de la rue juiverie, qui plonge dans les racines du passé. Nous n'en connaissons que cela pour l'instant - et c'est déjà beaucoup - mais grâce aux patientes recherches des spécialistes, peut-être, à l'avenir en saurons-nous davantage. De toute manière, même avec cet aveu d'impuissance et d'insatisfaction, cela méritait d'être signalé.

Dr. René BEUCAIRE